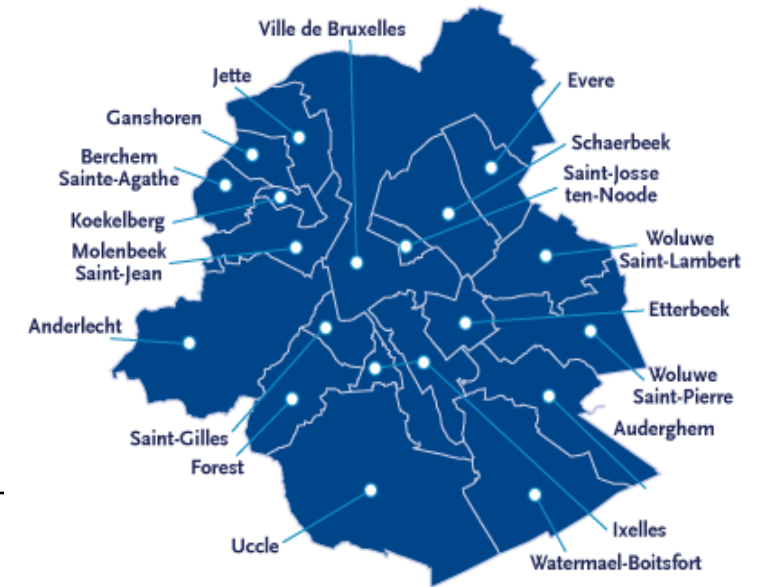


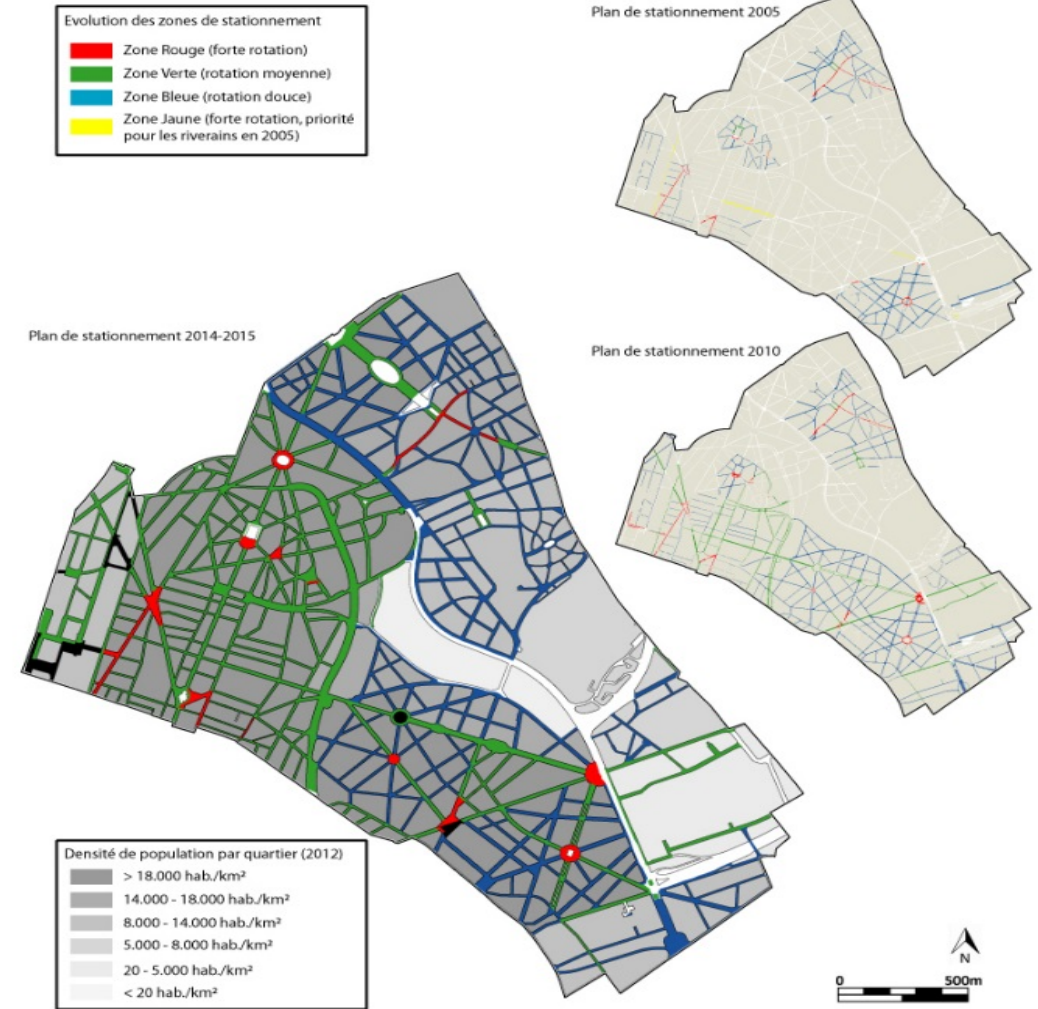
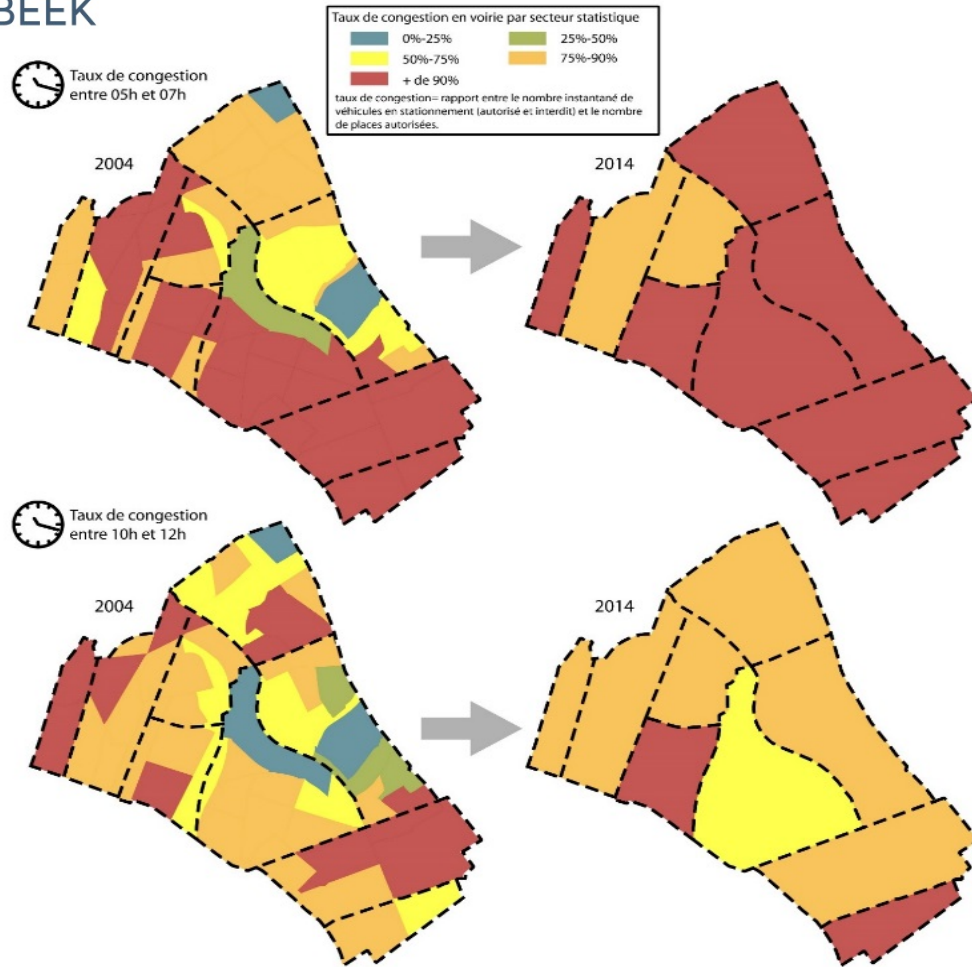
**Commune de Schaerbeek:
Mutualisation du stationnement**

Formation continue des CeM – 16 mai 2016

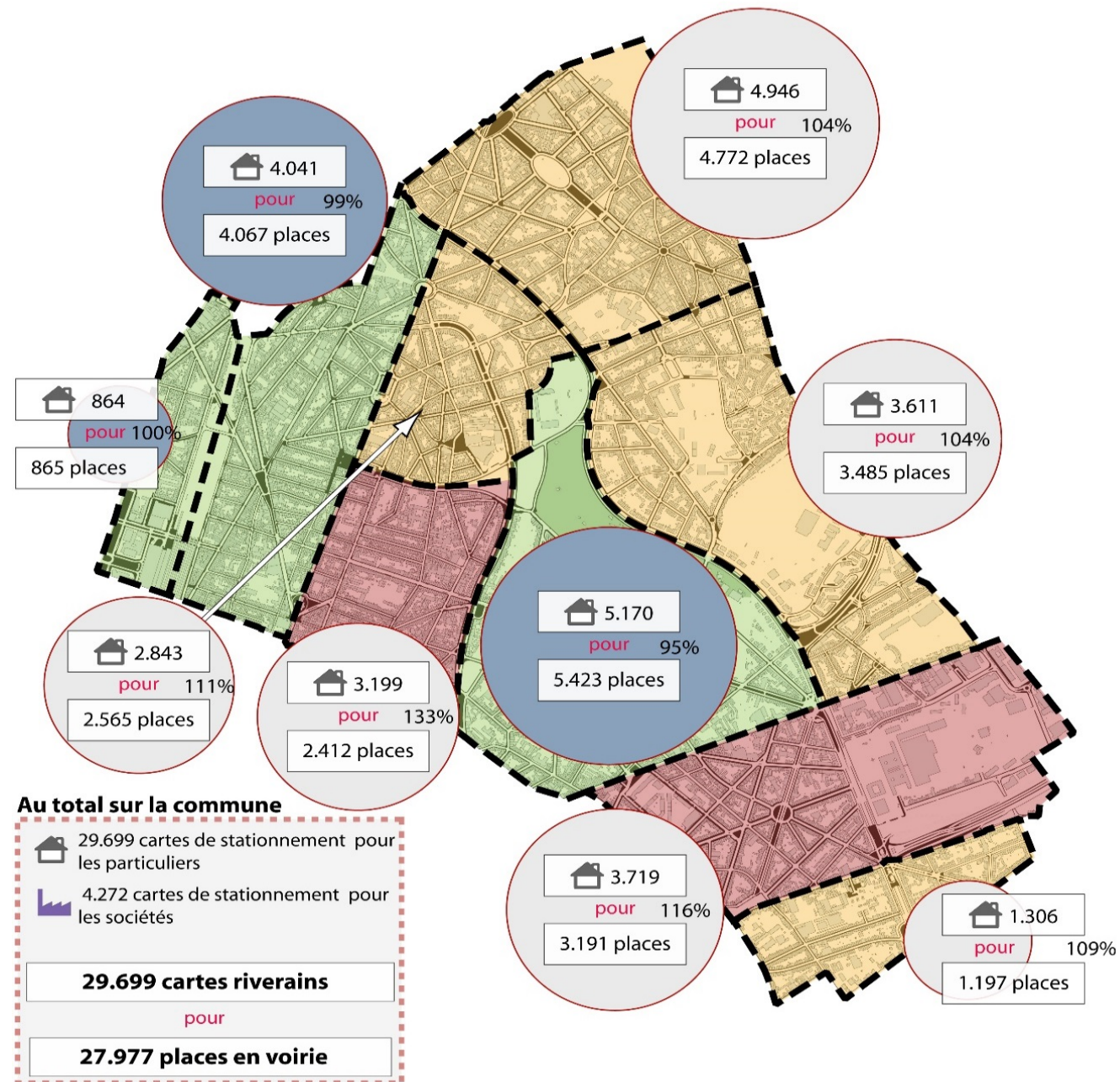
Contexte

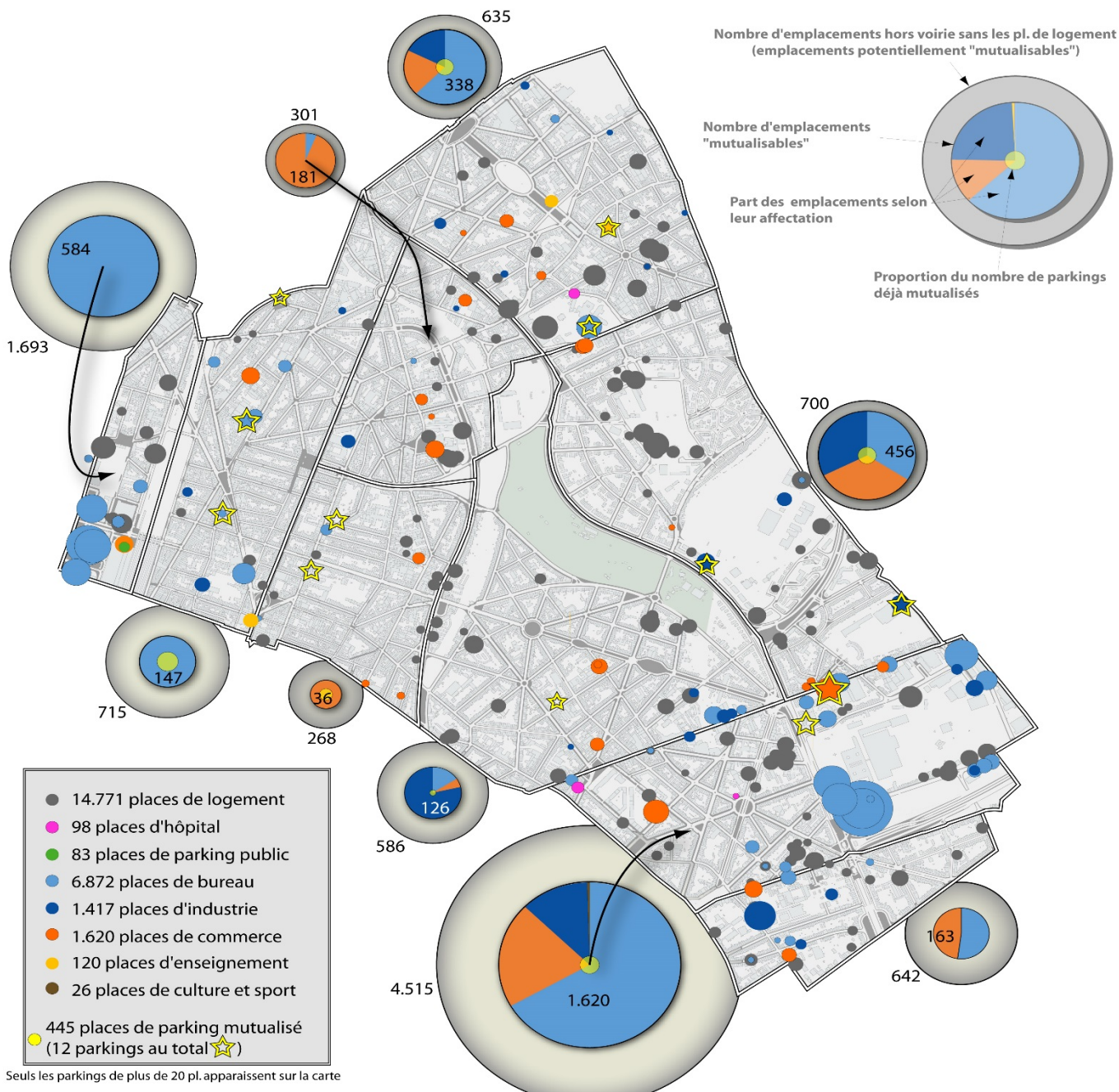


- Schaerbeek: 135 000 habitants
- 26.000 places de stationnement en voirie
- 29.000 cartes de stationnement (riverains, entreprises, enseignants, etc)
- Stationnement règlementé en journée depuis 1999
- Saturation des espaces publics à partir de 18h00 (contrôle 9h-18h vers 9h-21h00)
- Pas de parking souterrain
- Une des solutions: Collaborations pour les poches de stationnement privées inutilisées : mutualisation



PACS (2016) – Stratec / Sareco





2016: Plan d'action communal de stationnement

- Analyse approfondie : mise en évidence d'opportunités conséquentes hors-voirie → 3.800 places mutualisables (sur ±15.000 potentiellement).
- Ces opportunités sont déjà exploitées par la commune (600 places)

Politique de stationnement Hors voirie à Schaerbeek

- 2 axes :

1. Comment donner inciter/ encourager / rassurer les entreprises privées de mutualiser?

- Incitation fiscale: Règlement taxes sur les emplacements de parcage :
- Le règlement à évolué vers l'incitation à la mutualisation
- Recherche laborieuse au démarrage mais évolution positive
- Déclaration des emplacements de stationnement / base de données Permis d'environnement / plan de déplacements d'entreprises: construction d'une base de données
- Collaboration avec Be-Park (start up schaerbeekoise) (réunion BP- Commune)
- Rencontre avec les entreprises schaerbeekoises (2013): projet win – win (commune – BP – entreprises)
- Contrat entre privés: négociations entre eux (ex: Delhaize – Colruyt – Carrefour)
- Points de discussions: investissement – gestion des abonnements – contrôle des horaires

Les taux de la taxe pour l'exercice 2016 sont fixés à :

- 105€ par emplacement pour les surfaces de parking desservant des bureaux et/ou aux équipements d'intérêt collectif ou de service public [taux 1];
- 137€ par emplacement pour les surfaces de parking connexes à une activité commerciale, industrielle, artisanale ou de production de services matériels ou de biens immatériels [taux 2];
- 58€ par emplacement pour l'exploitation commerciale d'emplacements de parcage [taux 3].

Ces taux seront majorés au 1er janvier de l'année suivante au taux de 2%, arrondis à l'euro le plus proche, conformément au tableau ci-dessous:

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
[Taux 1]	107€	109€	111€	113€
[Taux 2]	140€	143€	146€	149€
[Taux 3]	59€	60€	61€	62€

Une réduction de 75 % du taux 1 et 2 est accordée aux établissements qui s'engagent dans le processus de mise à disposition d'emplacements de parcage (d'au moins 10 heures consécutives) au bénéfice des riverains en dehors des heures d'ouverture normales de leur établissement.

Cette réduction porte exclusivement sur le nombre d'emplacements mis à disposition et est accordée entièrement par exercice quel que soit le mois au cours duquel la mise à disposition est réalisée.

Lorsque dans un même bien, sont rassemblés aussi d'autres emplacements de parcage que ceux mis à disposition des riverains, il y a lieu de distinguer les uns des autres au moyen d'une signalisation appropriée. A défaut de signalisation, les emplacements de parcage mis à disposition des riverains ne seront pas considérés comme tels.

Chaque engagement en vue d'une réduction de la taxe doit être soumis pour approbation au Collège des Bourgmestre et Echevins.

LOCATION

Schaerbeek, Belgique

Proximity

Price (incl Taxes)



Parking Jerusalem (Colruyt)

39.99 €/month

8, Rue de Jerusalem
1030 Schaerbeek BE

Available

1 min 0.06 km

Detail



Parking Carrefour Brusilia

45 €/month

60, Rue de Jerusalem - Jerusalemstraat
1030 Schaerbeek BE

Available

4 min 0.30 km

Detail



Parking Boulevard Lambermont 140 - Schaerbeek

121 €/month

140, Boulevard Lambermont
1030 Bruxelles BE

Available

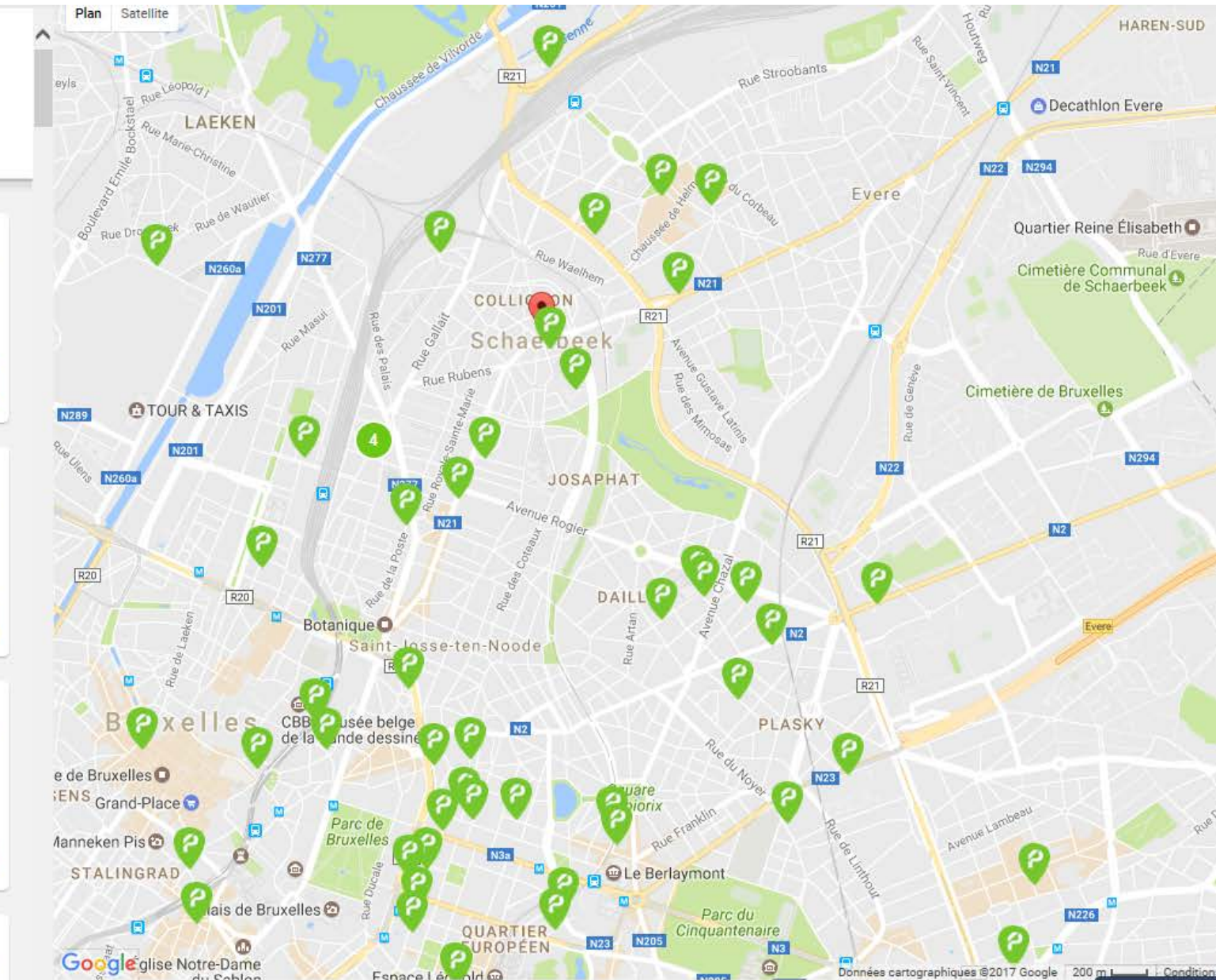
7 min 0.59 km

Detail



Parking Rue de l'Est

59 €/month



2. Pourquoi pas faire cela sur nos bâtiments et montrer l'exemple?

- Inventaire des bâtiments de la commune et du CPAS (2013)
- 100aine de places
- Collège des BE très positif
- Travail de communication important avec les occupants
- Un gestionnaire ?
 - Cahier des charges
 - Concession de service
 - 3 offres (Carambla – G4S – Be-Park)
 - Be-Park (ouverture gsm)
- 85 louées

Parking Proposé	Adresse	Nombre de places maximum disponibles la nuit
Bâtiments communaux		
Complexe Sportif Tamines	Place Stephenson 1030 Schaerbeek	Parking souterrain : 9 places
CSA	Complexe social et administratif : Chaussée de Haecht, 226 à 1030 Schaerbeek Entrée du parking : Rue de l'Est	Parkings intérieur : 28
Ecole 6	Rue de l'Agriculture, 46 à 1030 Schaerbeek	Parking intérieur : 30
Ecole 16	Boulevard Léopold III, 29 à 1030 Schaerbeek	Parking extérieur non sécurisé : 25
Bâtiments CPAS		
Parking Rue verte/rue des Palais	Rue des Palais, 100 à 1030 Schaerbeek Rue Verte 226 à 1030 Schaerbeek	Parking intérieur sécurisé : 8 places parking intérieur sécurisé : 15 places. parking extérieur sécurisé : 8 places.
ISP	Chaussée d'Haecht, 176 à 1030 Schaerbeek	Parking intérieur sécurisé : 10

CAHIER DES CHARGES
SCHA/EQUIP/2012/066

Concession de service public pour la mise en location nocturne des places de stationnement hors voirie des bâtiments communaux et du CPAS à destination des riverains

Ouverture des offres : le 14 janvier 2013 à l'Hôtel communal

Enseignements

- Soutien politique favorable
- Satisfaction des riverains
- Offre dépend du privé (Il en reste à convaincre)
- Localisation Offre \neq demande
- Solution partielle aux problèmes de stationnement (horaires)
- Diversité de solutions à développer:
 - Voitures partagées / autres modes
 - Parking souterrain

Merci de votre écoute

Amélie Grégoire
Commune de Schaerbeek
Service Développement urbain et mobilité
agregoire@schaerbeek.irisnet.be
02/244 72 92